

PERSÉCUTIONS RELIGIEUSES ET EXIL DES COMPTABLES DES PAYS-BAS MÉRIDIONAUX (XVI^e SIÈCLE)

Eddy E. Felix

Expert-comptable et conseil fiscal

Membre de l'Academy of Accounting Historians

feliieddy@voo.be



Siège d'Anvers 1585
wikipedia. fr

Contexte historique général ¹

Le 22 octobre 1555 à Bruxelles, Charles Quint (1500-1558), usé et prématurément vieilli, abdique sa souveraineté sur les Pays-Bas espagnols² en faveur de son fils Philippe II (1527-1598). Elevé en Espagne dans la tradition catholique la plus fanatique, Philippe II voit les Pays-Bas comme un territoire menacé par l'hérésie protestante. Quelques semaines plus tôt, Charles Quint avait dû concéder la liberté religieuse dans le Saint-Empire (Paix d'Augsbourg, 3 octobre 1555).

Les Pays-Bas doivent rester attachés à la dynastie des Habsbourg, à l'église catholique, à l'Espagne, et défendus contre les revendications territoriales françaises.

Depuis l'édit de Worms du 8 mai 1521 qui condamne les hétérodoxes, interdit les écrits de Luther et les textes s'attaquant à l'Eglise et au Pape, le protestantisme fait d'important progrès malgré une répression de plus en plus violente.

Si au début, les luthériens sont visés, progressivement les anabaptistes (vers 1530), puis les calvinistes (vers 1540), seront également frappés par la répression³.

Le 24 mai 1558, une ordonnance impose que les coupables de vols, dégradations et de sacrilèges soient exécutés après avoir été jugés par le juge qui les avait arrêtés⁴.

Ceux qui étaient en plus convaincus d'hérésie ou fauteurs devaient être brûlés vifs⁵.

A partir de 1559 jusqu'en 1563, plusieurs nouvelles ordonnances marquent un durcissement des mesures législatives et pénales : extension de la notion d'hérésie à ceux qui ne respectent pas scrupuleusement les fêtes religieuses, et à ceux qui renouvellent un échevinage urbain sans prendre garde à la catholicité de chacun⁶.

La progression de la nouvelle religion se poursuit avec la complicité de certains aristocrates qui adhèrent à la Réforme ou la tolèrent sur leurs terres⁷.

Le mécontentement ne se limite pas à la noblesse, des bourgeois s'opposent aussi à l'obstination du souverain à maintenir les placards contre les hérétiques. A ce mécontentement s'ajoute la crise économique provoquée par la politique anglaise, qui, depuis 1563, interdit l'exportation de laine et paralyse le pays. Cette crise est accentuée par la disette, conséquence des mauvaises récoltes de 1564-1565.

La noblesse libérale multiplie les appels à la modération auprès de Philippe II, mais celui-ci ne cède guère, et au contraire recommande en 1565 à la Gouvernante générale, Marguerite de Parme (1522-1586) et aux gouverneurs de provinces, une application plus stricte des placards et le remplacement des échevinages négligents⁸.

En décembre 1565, Jean de Marnix (1537-1567) propose à des nobles calvinistes, réunis à Bruxelles, la création d'une ligue, afin de défendre une paix religieuse. Ils vont rédiger un *Traité des grands et des nobles des Pays-Bas contre l'Inquisition d'Espagne* (le Compromis des nobles, mars 1566) qui réclame un changement radical de la politique religieuse, et ce afin d'éviter une émeute générale.

Deux mille personnes, essentiellement de la petite noblesse, protestante comme catholique, signent la pétition qui, le 2 avril 1566, est portée par quatre cent signataires à Marguerite de Parme à Bruxelles⁹. Le conseiller Charles de Berlaymont (1510-1578) prononce alors la célèbre phrase : « Madame n'ayez crainte, ce ne sont que des gueux », qualification qui sera reprise plus tard par les insurgés comme dénomination honorifique¹⁰.

La Gouvernante, impressionnée, prononce une modération provisoire des placards, et promet de soumettre la demande au roi son frère qui le 11 mai 1566 confirme la modération des ordonnances.

Cette attitude va donner aux réformés l'illusion qu'ils peuvent pratiquer leur religion, et les prêches protestants se font désormais au grand jour. Des émigrés retournent chez eux¹¹.

En août 1566, à Steenvoorde (comté d'Artois au sud de Dunquerque), un sermon en plein air contre les « idoles » dégénère. C'est le début d'un mouvement qui va s'étendre à tout le pays : la Révolte iconoclaste – Beeldenstorm – qui va saccager les églises d'Ypres (15 août), la cathédrale d'Anvers (19 août) et atteindre Gand, Breda, Amsterdam (22 août), Tournai et Malines (23 août), Valenciennes et Utrecht (24 août). Les destructions s'enchaînent vers le nord et l'est pendant plus d'un mois (Saccage de Maastricht le 29 septembre 1566).

Bouleversée par ces excès, le 24 août, Marguerite de Parme finit par autoriser la tenue des prêches aux endroits où ils avaient eu lieu jusque-là, et en dehors des villes¹².

La situation devient dramatique : le commerce et l'industrie sont à l'arrêt. Les calvinistes dominent la politique locale dans plusieurs localités. Le 13 mars 1567 à Oosterweel, au nord d'Anvers, un affrontement entre les tercios espagnols et les calvinistes, conduits par Jean de Marnix qui trouve la mort dans la bataille, se solde par la défaite des réformés.

Les sept à huit cent prisonniers considérés comme un danger pour le pouvoir espagnol des Provinces-Unies, sont tous exécutés¹³.

Guillaume d'Orange (dit le taciturne 1533-1584), burgrave d'Anvers, déchiré entre son serment de soutenir le roi d'Espagne et son désir de tolérance religieuse, avait interdit aux protestants de la ville de venir en aide aux insurgés¹⁴. Il quitte Anvers et s'enfuit dans son château ancestral à Dillenburg en Hesse pour préparer la révolte, qui deviendra la guerre de Quatre-Vingts ans (ou Révolte des Gueux), et qui se terminera en 1648 par le traité de Munster.

Lorsqu'il apprend ces événements, Philippe II, furieux, décide d'envoyer le duc d'Albe (1507-1582) à la tête d'une armée de dix mille hommes, comme gouverneur des Pays-Bas.

Le 22 août 1567, Albe arrive à Bruxelles, à la tête de la redoutable infanterie espagnole des tercios¹⁵.

Le roi Philippe II lui a donné l'autorisation d'engager des poursuites contre les membres de la Toison d'Or¹⁶. Une terrible répression s'abat sur le pays et un « Conseil des Troubles » est établi pour juger les rebelles.

La législation sur l'hérésie ne connaît pas d'évolution notable avec l'établissement du Conseil des Troubles, seules changent la rigueur et la sévérité avec lesquelles les placards sont appliqués¹⁷. La peine de confiscation des biens doit accompagner les sentences de mort ou d'exil en application des placards religieux¹⁸.

On ne ménage personne. Les comtes d'Egmont (1522-1568) et de Hornes (1524-1568) sont arrêtés, jugés et exécutés à Bruxelles en juin 1568. Environ 1100 personnes subissent le même sort et près de 900 sont condamnées par contumace. Tous leurs biens sont confisqués. De nombreuses personnes doivent fuir le pays.

Cette reprise en main va affaiblir grandement les révoltés et provoquer un important mouvement migratoire au printemps 1567 à l'été 1568.

Des milliers d'individus se virent ainsi poussés au départ, par l'impossibilité de vivre dans leurs pays. Si cette émigration protestante commença à partir de 1520 avec les premiers bûchers de l'Inquisition, le phénomène se développa et on estime qu'entre 1540 et 1573 environ 50.000 personnes quittèrent le pays. Le nombre considérable d'émigrés eut des conséquences pour l'ensemble des Pays-Bas.

La première fut le déclin de l'industrie drapière dont des artisans qualifiés se réfugièrent en Angleterre. Le deuxième fut le nombre important de biens immeubles vides non exploités : de nombreux champs revinrent à l'état sauvage, et dans des villes, de nombreuses maisons restèrent longtemps inhabitées¹⁹.

Le premier auteur comptable relevé comme ayant dû fuir les persécutions contre les partisans de l'église réformée est Bartholomeus Cloot (?-1590) qui apparaît dans le registre de la ville de Delft en date du 28 février 1574.

Un deuxième et dernier déplacement important de populations consécutif à la politique religieuse de Philippe II aura lieu à la suite des victoires et de la reconquête d'Alexandre Farnèse.

Suite à sa victoire sur les Turcs à la bataille de Lépante (Golfe de Patras en Grèce) en 1571 qui donne un coup d'arrêt à l'expansionnisme ottoman, le roi Philippe II d'Espagne ne doit plus lutter que sur le front des Pays-Bas.

Après un sursaut des Gueux qui vont prendre le contrôle de la Hollande et de la Zélande et également avoir quelques succès dans le Sud, comme la prise de Mons par Louis de Nassau (1538-1574), le roi considère que la politique menée par le duc d'Albe est un échec et décide de nommer un gouverneur plus modéré pour apaiser la situation.

Luis de Zuniga et Requesens (1528-1576) arrive à Bruxelles le 17 novembre 1573 et tente de pacifier le pays. En 1574, un an après son arrivée, il abolit le dixième et vingtième denier²⁰. Il annonce également l'abolition du Conseil des troubles, qui ne sera réalisée qu'en 1576.

La lutte contre les provinces protestantes de Hollande et Zélande menée par Guillaume d'Orange continue malgré le manque d'argent des belligérants.

Luis de Requesens meurt dans la nuit du 4 au 5 août 1576. Puisqu'il n'y a pas de successeur désigné, les pouvoirs sont exercés par le Conseil d'Etat qui subit de fortes pressions des Etats de Brabant, qui eux veulent le départ des fonctionnaires et troupes espagnols et la convocation des Etats généraux, malgré l'opposition du roi Philippe II.

Un coup d'état débloquera la situation. Les membres du Conseil d'Etat sont arrêtés en pleine réunion le 4 septembre 1576 et les Etats de Brabant convoquent toutes les provinces - excepté la Hollande et la Zélande - à une réunion des Etats généraux. Le Hainaut et la Flandre réagissent positivement, et les pourparlers commencent le 19 octobre²¹.

En 1576, la Pacification de Gand est votée par les Etats généraux et les représentants des futures Provinces Unies. Ce texte prévoit la suppression de la législation contre l'hérésie et les placards du duc d'Albe et une amnistie générale.

Philippe II, tenu à l'écart des négociations, entend rétablir son autorité sur tout le pays et nomme à cet effet son demi-frère Don Juan d'Autriche (1547-1578), le vainqueur de la bataille de Lépante comme gouverneur général le 3 novembre 1576. Le Conseil d'Etat et les Etats généraux ne reconnaissent Don Juan qu'à condition qu'il respecte la Pacification de Gand.

Les soldats espagnols qui doivent quitter la citadelle d'Anvers, n'ont plus été payés depuis des mois et se mutinent. Du 4 au 7 novembre 1576, c'est la « Furie espagnole » : la ville est livrée aux mutins qui la saccagent, l'hôtel de ville est incendié (avec la perte d'une grande partie des archives), et plusieurs milliers de citoyens périssent. Le nombre de victimes est estimé entre 7.000 et 8.000 personnes.²²

Le 8 novembre 1576, les délégués des Etats signent la Pacification de Gand. Après la Furie d'Anvers et la Pacification de Gand, les troupes espagnoles quittent la ville et Guillaume d'Orange proclame la Paix religieuse.

Le 22 juin 1578, les Etats généraux et le Conseil d'Etat conçoivent un projet d'ordonnance sur la coexistence de deux cultes. Mais les états de Hainaut et du Tournais, de même que les châtellenies de Lille, Orchies et Douai s'opposent à ce projet, jugé pro-calviniste et contraire à la Pacification de Gand, et se désolidarisent des Etats généraux pour former, en janvier 1579, l'Union d'Arras²³.

Des négociations s'engagent alors avec Alexandre Farnèse, nouveau Gouverneur général depuis le 1er octobre 1578 : il s'agit de se réconcilier avec le roi, mais également d'appliquer la Pacification de Gand et le respect des privilèges traditionnels²⁴.

Mais les choses ne s'arrangent pas, le 23 janvier 1579 est signée l'Union d'Utrecht entre les provinces du Nord (Hollande, Zélande, Gueldre, Frise, Overijssel et Groningue) et une douzaine de villes du Sud dominées par des calvinistes (Anvers, Breda, Bruges, Gand, Ypres, Malines, etc.)²⁵.

Désormais les partisans des Etats généraux et partisans de Philippe II vont se disputer le territoire des Pays-Bas méridionaux.

La ville d'Anvers rejoint l'Union d'Utrecht, et devient la capitale des provinces rebelles conduites par Guillaume d'Orange. La déchéance de Philippe II est proclamée par les Etats généraux, et la souveraineté des Pays-Bas offerte au duc d'Anjou (François de France 1555-1584), frère d'Henri III, roi de France (1551-1589), tandis qu'Alexandre Farnèse entreprend de reconquérir les villes rebelles.

Arrogant, impétueux et catholique, le duc d'Anjou, élevé à l'école de l'absolutisme français, ne s'entendit jamais avec les Etats généraux²⁶. Il n'était pas d'accord avec les conditions mises par ceux-ci à l'occupation du trône des Pays-Bas. Il veut être un « vrai roi ». Il n'emploie pas les troupes françaises qui lui sont envoyées contre Farnèse, mais bien contre le pays même qui l'a appelé²⁷. En 1583, les bourgeois d'Anvers repoussent l'attaque du duc d'Anjou, ce qui achève de le discréditer, il rentre en France et meurt prématurément.

A l'été 1584, les troupes espagnoles sont à nouveau aux portes de la ville d'Anvers pour l'affamer, et Farnèse construit un ponton de 750 mètres à travers l'Escaut pour couper la ville de l'aide des Gueux de Mer. Après un an de siège, le 17 août 1585, les troupes entrent en bon ordre dans la ville affamée. Aux non-catholiques est donné le choix de se convertir dans les quatre ans ou bien de quitter la ville avec leurs biens. Malgré cette magnanimité, ces conditions combinées avec le rude hiver de 1586-1587 et la famine qui en résulta, la fermeture de l'Escaut entraîna le déclin de la ville et un exode massif de sa population.

On estime que 150.000 personnes quittèrent le pays après la prise d'Anvers et les édits pris pour l'émigration des dirigeants religieux²⁸.

Les étrangers initiés à la comptabilité par parties doubles à Anvers tels les britanniques Thomas Gresham (env. 1519-1579) et John Weddington (env. 1525-1593), ainsi que le français Pierre de Savonne (env. 1540-1592) avaient déjà quittés la ville à cause des troubles religieux pour retourner dans leurs pays d'origine en y apportant cette technique nouvelle.

Parmi les membres maîtres d'école de comptabilité de la Guilde de Saint-Ambroise à Anvers qui ont dû fuir les persécutions religieuses, outre Bartholomeus Cloot déjà cité, nous trouvons Jean Coutereels et Paschier Goossens, mais d'autres auteurs comptables chassés par l'intolérance politique et religieuse vont, dans leur exil, être parmi les premiers auteurs à diffuser la comptabilité par parties doubles dans les Pays-Bas du Nord, en Allemagne et en France.

Parmi ces exilés :

Bartholomeus Cloot (première moitié du XVIe siècle-circa 1590)

Sa vie

Bartholomeus Cloot est né à Anvers dans la première moitié du XVIe siècle.

Il fut membre de la Guilde de Saint-Ambroise, la guilde des maîtres d'école d'Anvers.

C'est sans doute à l'arrivée du Duc d'Albe à la tête de ses troupes, que Cloot décide de fuir la répression instaurée à l'égard des protestants et de quitter le pays. Il apparaît dans le registre de la ville de Delft en date du 28 février 1574.

Il habite sur le Burchwal, comme maître d'école pour l'enseignement du français et fait partie de la communauté réformée. Cloot comprend vite que dans une ville commerçante comme Delft, il lui serait profitable d'apprendre une science nouvelle et d'enseigner la comptabilité à la manière italienne (par parties doubles). N'étant pas versé dans cette matière, il dut, comme il le dit dans la préface, écrire son livre « *nae dat ick'tzelve met advys van eenighe treffelijcke coopliden in ordine ghestelt hebbe* » (après avoir pris l'avis de quelques commerçants avisés pour sa mise en ordre convenable).

Le manuscrit doit avoir été écrit en 1579, date des exemples²⁹. Le livre ne sera toutefois imprimé à Anvers que trois ans plus tard, en 1582. Le 27 novembre 1581, Cloot est autorisé à ouvrir une étude de notaire à Delft³⁰.

Son œuvre comptable

L'ouvrage de Bartholomeus Cloot, *Corte Maniere en de Stijl om Boeck te houden, om de Italiaensche wyse en de maniere*, imprimé à Anvers par Nicolaes Soolmans en 1582, en fait l'auteur d'un des premiers ouvrages écrit et publié en néerlandais sur la comptabilité par parties doubles³¹. L'ouvrage est dédié au Collège des Bourgmestre et Echevins de la ville de Delft, et dans les comptes de cette ville, on trouve à la date du 9 février 1582, la trace d'un paiement de 12 daalders (écus) à l'auteur.

La méthode de comptabilité enseignée par Bartholomeus Cloot présente beaucoup de ressemblances avec celle de Valentin Mennher de Kempten (1521-

1571) dans son traité initial de 1550. Toutefois, dans son ouvrage, Cloot préconise une innovation, qu'il appelle *cartabelle*. Il s'agit d'un carnet d'échéances, dans lequel il inscrit à gauche les débiteurs et à droite les créiteurs avec indication des sommes et des échéances.

En outre, Cloot renonce à se servir des mots sacramentels « per » et « à », auxquels Luca Pacioli attache tant d'importance. Il inscrit d'abord le libellé, puis conclut : tel compte est débiteur, tel compte est créiteur³².

S'il est en quelques points en progrès sur Valentin Mennher, l'ouvrage de Bartholomeus Cloot n'en doit pas moins être considéré comme arriéré pour le temps où il a été écrit³³.

L'influence de l'œuvre de Bartholomeus Cloot

Outre le fait pour Bartholomeus Cloot d'avoir introduit en la pratiquant la comptabilité par parties doubles dans les Pays-Bas du Nord, son ouvrage *Corte maniere en te stijl om boeck te houden...* aura une grande influence en Zélande et en Hollande, dans la mesure où il va permettre de moderniser les techniques comptables locales modelées du XIe au XIIIe siècle sous l'influence de la Hanse teutonique (association des villes marchandes de l'Europe du Nord), qui étaient moins avancées que celles des italiens³⁴.

Son contemporain, Barthélemy de Renterghem (?-circa 1592) cite Bartholomeus Cloot « fort estimé par ses confrères »³⁵. Cloot est également cité par Elcius Edouardus Leon Mellema (1544-1622)³⁶.

Passchier Goessens von Brüssel (seconde moitié XVIe s.-post 1594)

Sa vie

Passchier Goessens est le premier auteur comptable d'origine bruxelloise, mais les registres paroissiaux digitalisés par les Archives Générales du Royaume ne livrent pas sa date de naissance. Ce que l'on sait, c'est que Passchier Goessens est né à Bruxelles au début de la seconde moitié du XVIe siècle, et se rend à Anvers, où il vécut de 1579 à 1585.

Installé comme notaire du sixième quartier (zesde wyk), il fut également membre de la Guilde de Saint-Ambroise, la guilde des maîtres d'écoles.

Passchier est calviniste³⁷, et c'est vraisemblablement la raison de son émigration.

Il quitte donc Anvers après le siège de la ville par Alexandre Farnèse en 1585.

En 1588, nous le retrouvons maître d'école à Hambourg, enseignant l'écriture, le calcul, la comptabilité et le français. Il semble s'être installé à Odense, puis être retourné à Hambourg où nous voyons fonctionner une société Johann et Passchier Goessens.

Il faut supposer qu'il se sera associé avec son fils.

Son oeuvre comptable

Buchhalten fein kurtz zusam (m) en gefasst und begriffen nach Arth und Weise der Italianer, mit allerhandt verständlichen guten Exemplen von Factoryen, auch Gesellschaft Handlungen... Hambourgk, Heinrich Binder, 1594

Ce livre est publié cent ans après celui de Luca Pacioli, mais ne marque pas de progrès en comptabilité, ce qui fait dire à Richard Brown « In some respects, Goessens is distinctly old fashioned »³⁸ (A certains égards, Goessens est nettement démodé).

Le mérite de l'ouvrage réside non seulement dans la grande clarté de ses instructions et dans l'admirable présentation de son Grand livre³⁹, mais aussi dans le fait qu'il s'agit d'une œuvre pionnière de l'introduction de la comptabilité à parties doubles dans le nord de l'Allemagne.

C'est le troisième ouvrage de comptabilité à parties doubles imprimé dans le nord de l'Allemagne, après celui de Sebastian Gammersfelder (*Buchhalten durch zwey büchern nach italianischer art und weise Gestellt*, Danzig 1570) et celui de Wolfgang Sartorius (*Buchhalten mit zwei büchern*, Danzig 1592).

Jan Coutereels (1575 ? -1632)

Sa vie

Né à Anvers vers 1575, très doué pour l'étude, Jean Coutereels apprend la calligraphie, le latin, le français, le flamand et l'arithmétique. Il fut membre de la guilde de Saint-Ambroise.

De religion protestante, il est obligé de se réfugier en Hollande, lors des troubles religieux. En 1594, il s'établit à Middelbourg (Zélande) en tant que bourgeois, citoyen et maître d'école. Il habite une maison de la rue de l'école latine. En 1613, il est nommé professeur de latin à l'école d'Arnhem.

Coutereels devient échevin de cette ville en 1616, mais en 1622, il se présente à nouveau à Middelbourg.

Son oeuvre comptable

De stijl van boeck-houden, handelende van verscheyden comenschappen, specien van gelde en wisselen... Middelburgh, Symon Moulert voor J. Coutereels, 1603

Après une épître adressée à Balthasar van de Voorde, Maître de l'Hôtel des Monnaies de Zélande (adressée dans la version française aux « bourgmaistres, eschevins, & le conseil de Middelbourg), où il est question notamment des quipous du Pérou⁴⁰ et du commerce des Phéniciens de Tyr et Sidon, l'ouvrage traite, suivant le titre de la version française, de *L'Art solide de livre de comptes*, Middelbourg, S. Moulert, 1623. L'ouvrage

signale différentes formes de négoce, et notamment des marchandises achetées et vendues à diverses conditions : pour compte d'un négociant (en compte particulier), d'une association momentanée (en compagnie), ou d'un tiers (en commission).

Michel Van Damme (seconde moitié XVIe s. -post 1606)

Sa vie

Fils d'une famille patricienne de marchands, Michel Van Damme est né à Bruges à la fin du XVIe siècle. Ses parents s'installent par la suite à Anvers, où ils décèdent. Michel Van Damme émigre à Rouen, en raison de la situation tragique que connaît Anvers après la prise de la ville par Alexandre Farnèse. Il quitte Anvers sans esprit de retour puisqu'il se fait naturaliser français.

Peut-être est-il attiré en France par la promulgation de l'Edit de Nantes, signé par Henri IV le 13 avril 1598 ?

Son oeuvre comptable

Manière la plus industrieuse, suptille et briefve qu'on pourra veoir... à tenir justement, et parfaitement, livres, de casse, de comptes ou de raison fort utile, & tresnecessaire, à tous marchands facteurs comme cassiers... Rouen, Guillaume du Mouchel pour Nicolas Dugort, 1606.

A Rouen, Michel Van Damme constate que la technique comptable n'est ni enseignée, ni pratiquée à bon escient, car, s'adressant aux « Prieur et Consulz des Marchands à Rouen », il dit au début de son livre : « Je serois grandement à blasmer, voir coupable de crime, si je dissimulois la science qu'il a pleu à Dieu de me donner, Considera (n) t que nous ne sommes pas nées seulement pour nous-mêmes, Ains pour monstrier tout ce que nous scavons a toutes les nations du mo (n) de. Or pour éviter ce blasme et crime, je me suis proposé vous offrir ce livre, lequel j'ay composé aveque peine travail & grands fraits, qui servira d'instruction pour les Marchands, afin qu'ils puissent devenir parfaits en l'art de tenir livres de comptes ou de raison ».

Il y présente l'activité d'une compagnie de 60.000 livres qui regroupe cinq participants, dont l'objet est de « negottier en changes et non en autres choses ». Situés à Anvers, Lille, Séville et Lisbonne, les partenaires sont donc tous établis sur des places cotant l'incertain (le change) sur Rouen⁴¹.

Le livre contient un avis au lecteur (3 pages), une partie théorique résumée (6 pages), un exemple de Livre de caisse (12 pages), un exemple de Journal A (854 articles 66 pages), de Grand livre A (283 comptes, 78 pages), de Journal B (395 articles, 34 pages), et de Grand livre B (214 comptes, 78 pages).

Barthelemy de Renterghem (seconde moitié XVIe s. -post 1592)

Sa vie

Originaire de Gand⁴², Barthélemy de Renterghem quitte le pays par suite de l'intolérance religieuse. Il apprend la pratique de la comptabilité à Nuremberg, puis devient maître d'école. Il habite à Aix-la-Chapelle depuis six ans, lorsque, en 1591, il rédige en français un traité de comptabilité qu'il fait paraître à Anvers l'année suivante.

Son œuvre comptable

Instruction nouvelle pour tenir livre de compte ou de raison, selon la façon & manière d'Italie.... Anvers, Vidua Withagii pour Guislain Janssens, 1592

Cet ouvrage, dont le privilège fut donné à Bruxelles en 1592, est la seule production de l'auteur. Il montre une érudition assez remarquable en matière comptable, comme en témoigne ce passage de la préface au lecteur : « Bien est vray que M. Valentin Menhner (sic) à fait plusieurs livres de compte, mais tout bien considéré, l'excellence de sa Mathématique et Arithmétique surpasse sans comparaison l'art de ses livres de comptes, jaçoit qu'aucuns en font si grand cas. Aulcuns attribuent beaucoup à Jea (n) Ympyn : aultres à Pierre Savonne dit Talon, lesquels je ne veux despriser, n'y aultrement redarguer, sinon qu'ils me semblent trop prolixes, principalement en leurs livres Capillaux. Bartholomé Cloots est de plusieurs fort estimé, pariellement (n) t Martin Wensseslaus de ceste ville d'Aix. Nicolas Petri de Deventer & Edouard Leon Millema de Leeuwarden, mais sur tous je fay estat de Wolfgang Schweycker de Norembetge (ores qu'il se rapporte de tous poincts à mon style) en laquelle ville ne n'ay honte de confesser d'y avoir appris les premiers rudiments de cet Art : non par instruction d'aucuns Maîtres ou Pedants, ainsi par usage et exercice assiduel... »

Zacharias van Hoorebeke (seconde moitié XVIe s. -post 1599)

Sa vie

Hoorebeke est un petit village à droite de la route qui mène de Grammont à Audenarde.

C'est là que se réfugie une colonie de réformés d'origine française fuyant les massacres. Cet endroit porte encore le nom de Geuzenhoek (coin des Gueux). Il s'y trouve la plus ancienne église protestante des Flandres, et est restée la seule communauté protestante qui subsiste des nombreuses églises réformées que comptait le pays flamand au XVIe siècle. Zacharias émigre vers le nord et enseigne le français et la comptabilité à Middelbourg.

Son enseignement est oral et toute la théorie est donnée verbalement. Il a cependant fait éditer un livre, lequel ne reprend que des exemples.

Son œuvre comptable

Le dernier ouvrage paru aux Pays-Bas au XVIe siècle est publié à Middelburg en Zélande en 1599. Il est écrit en français et porte le titre de « *L'art de tenir livre de comptes ou de raison contenant train de marchandises par divers pais et villes capitales de l'Europe* » Middelbourg, Symon Moulert, 1599.

En réalité, ce livre n'apporte aucune innovation, et ne contient d'ailleurs aucune partie théorique. Tout l'ouvrage consiste, en somme, en un exemple pratique d'écritures comptables⁴³, sans aucune instruction théorique. On y trouve, immédiatement après la page de titre, un exemple de Livre de caisse ; puis vient le Journal A (39 pages, 125 comptes), le Journal B (62 postes) et le Grand livre B. Ces exemples très étendus dépassent en ampleur tous ceux connus jusqu'à cette date. Parmi les comptes ouverts figure un compte « Achats de Marchandises », où sont enregistrées les marchandises commandées et non encore réceptionnées. On trouve aussi des comptes multiples ouverts à une seule personne (comptes de temps et comptes courants). Le livre donne en fait un modèle très détaillé et très complet d'une comptabilité de l'époque. Il a beaucoup d'analogie avec celui de Barthélémy de Renterghem⁴⁴.

Simon Stevin (1548-1620)

Sa vie

Simon Stevin est né à Bruges en 1548 dans la bourgeoisie aisée ; il est le fils naturel d'Antonius Stevin et Catharina van de Poort. Dans sa jeunesse, Simon Stevin fut teneur de livres chez un marchand d'Anvers, qui devait probablement être une relation familiale.

C'est là qu'il apprend et pratique la comptabilité à la mode italienne, enseignée par des maîtres d'école de la Guilde de Saint-Ambroise. Stevin apprend également le grec et le latin on ne sait où, mais ni à Louvain ni à Paris.

Un acte de 1577 marque l'émancipation de Simon Stevin (il a 28 ans) qui officie comme clerc au Franc de Bruges.

En 1579, Simon Stevin séjourne à Middelburg chez Juste Lipse, le grand humaniste et penseur politique de la Renaissance, et en 1581, il est inscrit au registre de la population de Leyde sous le nom Symon Stephani van Brueg.

En 1583, Simon Stevin s'inscrit à l'Université de Leyde alors qu'il a 35 ans, et il y fait la connaissance Maurice de Nassau, le fils du Prince Guillaume d'Orange.

Guillaume d'Orange est assassiné à Delft en 1584, sur ordre de Philippe II d'Espagne, et le jeune Maurice de Nassau doit quitter l'université pour être placé à la tête du gouvernement de la République des Provinces Unies.

Malgré la différence d'âge de 15 ans, une amitié se prolongera pendant toute l'existence de ces deux hommes.

Simon Stevin entre au service du prince. En 1592, Stevin est nommé Inspecteur des digues, et un an plus tard, Intendant des armées des Provinces Unies. En 1600, il organise l'enseignement des mathématiques en langue néerlandaise pour une école d'ingénieurs, et entre 1600 et 1602, il met au point son « *zeil wagen* », un char à voile. En 1604, il invente un système d'inondation ouvrant les écluses et les digues pour arrêter l'avance d'une armée ennemie.

Vers 1604, Stevin s'associe étroitement avec le prince dans un autre domaine : il est chargé de l'organisation de la gestion des domaines, et il a l'occasion d'introduire la méthode de la comptabilité à l'italienne (par parties doubles)⁴⁵.

Simon Stevin se marie sur le tard à 68 ans avec Cathérine Kraai, qui est beaucoup plus jeune que lui et qui lui avait déjà donné quatre enfants. Il meurt en 1620.

Son œuvre comptable

Le premier ouvrage de Simon Stevin ne fut révélé qu'en 1996. Il s'agit d'un ouvrage de 24 pages, paru à Leyde en 1581, intitulé « *Nieuwe Inventie van rekeninge van compaignie* », dans lequel l'auteur établit une balance commerciale d'une petite entreprise et détermine les bénéfices et les pertes de trois associés⁴⁶.

En 1608, il fait paraître « *Livre de compte de Prince à la manière d'Italie en domaine et finance extraordinaire* » chez Jan Paedts Jacobsz, à Leyde.

Dans la dédicace de son ouvrage l'auteur s'exprime ainsi :

« Après que je m'avois exercé en effect au tenir livre de compte de Marchand & en l'office de Caissier, puis après en matière de Finances (l'un en Anvers, l'autre en Flandres au quartier du Franc & veu en ceste chose autant que me permettoient les circonstances, il me sembloit, voire, je croyoy fermement, qu'il estoit possible aux Princes en ceste chose suivre la manière du Marchand & sçavoir si près quels deniers leurs Tresoriers et Receveurs ont sous eux, que les grands Marchands le sçavent de leurs Caissiers (p. 6). »

Dans ce livre, la pensée comptable de Simon Stevin peut être analysée sur quatre domaines : la tenue des comptes, le contrôle des comptes, le bilan, et la comptabilité publique appelée 'comptabilité de prince'.

Leon Mellema (1544-1622)

Elcius Edouardus Léon Mellema, est né à Leeuwarden (Frise) dans le nord des Pays-Bas en 1544. Il est vraisemblablement le fils de Leeuwe Mellema qui était bourgmestre de cette ville l'année de sa naissance. Malgré les recherches faites à la demande de la Société Frisonne (het Friesch Genootschap) sa jeunesse reste obscure⁴⁷. Il reçut une éducation donnée en latin et en français et en plus en arithmétique, algèbre et géométrie⁴⁸.

Mellema habita et enseigna à Aix-la-Chapelle avant de se faire inscrire à Anvers comme commerçant le 2 décembre 1569 : Mellema Edewaert, Lievenssone, Leeuwarden, vettewarier⁴⁹.

On retrouve sa trace vers 1582 donnant des cours en français. Aucun historien comptable ne mentionne qu'il a été membre de la Guilde de Saint-Ambroise, et les recherches de l'auteur dans le Schoolmeestergilde Jaergeldboek, 1562-1586 des archives de la ville d'Anvers n'ont pas permis d'y retrouver son nom⁵⁰. Mellema a été témoin et a vécu les événements dramatiques qui ont marqué la ville d'Anvers.

Mellema est peut être venu à Anvers quand la cité brabançonne a adhéré à l'Union d'Utrecht, et à la faveur de la Paix religieuse proposée par Guillaume d'Orange, qui garantissait une égale « Tolérance » à l'égard des membres de l'ancienne et de la nouvelle religion.

Le premier effet de la Paix religieuse fut de produire la plus grande confusion sur les membres de la guilde des maîtres d'école, car si le document permettait aux maîtres d'écoles protestants d'avoir leurs écoles, rien n'était dit au sujet de leur organisation : dépendaient-ils toujours des ordonnances et privilèges de la Guilde de Saint-Ambroise⁵¹?

Il dû être témoin des troubles religieux et du siège de la ville d'Anvers de juillet 1584 à la prise de la ville le 17 août 1585 par Alexandre Farnèse. Les protestants disposent alors d'un délai de quatre ans pour quitter la ville avec leurs biens meubles ou se convertir au catholicisme s'ils voulaient rester⁵².

En 1589, Mellema se fixe en Hollande, d'abord à Haarlem, puis à Leyde en 1590.

Quelle que soit la nationalité des maîtres, après le triomphe de la Réforme, ils devaient être protestants pour être admis à enseigner⁵³.

Son œuvre

La première oeuvre qu'on trouve de Mellema est l'ouvrage : *Arithmetique composé de plusieurs inventions et problèmes nouveaux, aussi distribué en trois livres aucq leurs chapitres* à Anvers chez Gilles van den Rade, 1582-1586, publié en deux volumes in-quarto.

Le premier volume, publié en 1582 est dédié à la municipalité d'Aix-la-Chapelle, et nous y apprenons qu'il avait enseigné dans cette ville avant de s'installer à Anvers.

Homme de vaste culture, Mellema mis au jour également à Anvers un : *Dictionnaire ou promptuaire Flameng-François, très ample et très-copieux : de nouveau composé, embelli, augmenté et enrichi d'un nombre presque infini de vocables, dictions, sentences, proverbes et phrases très-utiles et très exquis.* Anvers 1589 in-quarto. Jan Waesbergue, Anvers 1587 (1ère édition).

Le dictionnaire de Mellema, datant de la fin du XVIe siècle a traversé tout le XVIIe siècle, d'abord dans une édition anonyme sous le double titre : *Le grand dictionnaire françois-flamen-Den schat der Duytscher Tale*, ornée à partir de 1624 d'un frontispice reproduisant les portraits de Mellema et de ses prédécesseurs, puis revu par Jean-Louis d'Arsy et plus tard de Thomas la Grue⁵⁴.

En 1590, il fit éditer à Amsterdam un ouvrage de comptabilité portant comme titre : *Boeckhouder na de conste van Italien met twee partyen als de Debiteur ende Crediteur. Allen cooplieden enz. Oorbaerlick ende noodwendigh.* Franicker, Gielis vanden Rade voor Cornelis Claesz.

Cet ouvrage comporte une dédicace aux bourgmestre et échevins d'Haarlem, une introduction de six pages, un exemple de comptabilité comprenant un Mémorial A, un Journal A, un Grand livre A, un Grand livre B, un Livre de dépenses et une conclusion de huit pages.

Parmi les exemples de comptes, nous en trouvons d'un caractère particulier : les paris, qui animèrent le commerce du XVIe siècle. A l'époque, on pariait sur n'importe quel sujet et notamment sur le sexe des enfants à naître. Le pari est une des premières formes de l'assurance. La tenue des comptes de marchandises est décrite de façon exacte et complète. Pour la première fois, l'inventaire est vérifié sur base des inscriptions portées au Grand livre⁵⁵. Son livre contient une innovation remarquable : il solde les comptes en fin d'exercice, par balance de sortie, exactement comme on le fait de nos jours (1956)⁵⁶.

Dans l'introduction de ce livre, Mellema se fait également historien et critique, et nous donne des renseignements sur ses confrères : il cite Bartholomeus Cloot 'maître d'école à Delft de son vivant'⁵⁷. Il indique avoir vu Pierre Savonne à Anvers en 1576 enseigner la comptabilité en français⁵⁸. Malgré cette rencontre Mellema, ne prise aucunement Pierre Savonne et déclare qu'il trouve son livre sans utilité⁵⁹.

L'ouvrage de Mellema tranche sur la production des œuvres comptables de son temps. Il marque avec ceux de Nicolaus Petri, le premier auteur Hollandais (Anvers

1576, Amsterdam 1583), dont Mellema semble avoir été un disciple, l'apogée de la littérature comptable néerlandaise du XVIe siècle⁶⁰.

Conclusions

La période la plus troublée de l'histoire des régions qui constituent la Belgique actuelle correspond à celle où la ville d'Anvers était le centre mondial du commerce et de la finance, avec leur corollaire la comptabilité, mais la ville était déjà poussée vers son déclin sous les coups de boutoirs de l'aveuglement politique et du fanatisme religieux des souverains espagnols.

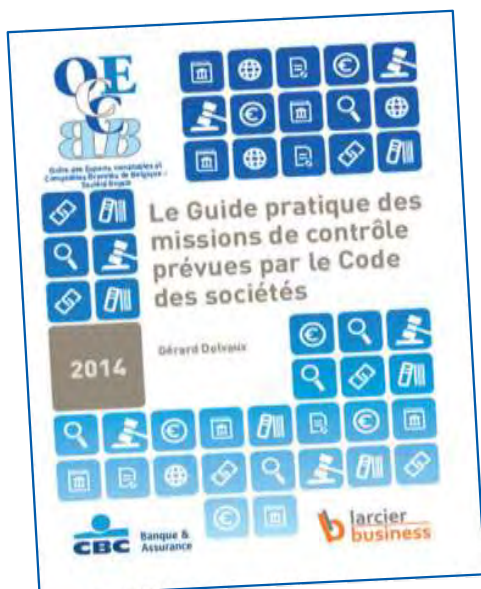
Avec les membres de la Guilde de Saint-Ambroise, Anvers était devenu le centre mondial de l'enseignement de la comptabilité, mais cette souveraineté allait se déliter par l'exil de ses élites comptables, ce qui allait permettre la diffusion de la comptabilité par parties doubles dans l'Europe de Nord.

A côté de l'enseignement, Anvers allait également être le plus grand diffuseur de la nouvelle science comptable, puisque les maîtres d'école d'Anvers sont les auteurs de 16 des 44 livres sur la comptabilité par parties doubles imprimés aux Pays-Bas, en Allemagne, en France en Angleterre et à Barcelone de 1543 à 1601.

La suprématie économique qu'Anvers avait pu arracher à Bruges passa par Amsterdam avant de s'installer à Londres pour longtemps.

1. *La partie historique générale s'appuie principalement sur les ouvrages suivants : DE VOOGD Christophe, Histoire des Pays-Bas, 2003, Ed. Fayard et STEVENS Fred, TIXHON Axel L'Histoire de la Belgique pour les Nuls, 2010, Ed. First-Gründ. PAYEN Carole, Aux Confins du Hainaut, de la Flandre et du Brabant : Le Bailage d'Enghien dans la tourmente iconoclaste, 2013, Ed. UGA Si une série de mots devait être reproduite dans indication de note de référence ce serait une simple erreur.*
2. *La Pragmatique Sanction de 1549 établit les Pays-Bas en une entité séparée du Saint-Empire Romain Germanique.*
3. PAYEN Carole, *op.cit.* p.98
4. PAYEN Carole, *op.cit.* p.99
5. PAYEN Carole, *op.cit.* p.99
6. PAYEN Carole, *op.cit.* p.99
7. PAYEN Carole, *op.cit.* p.55
8. DEYON S. et LOTTIN A, *Les casseurs de l'été 1566. L'iconoclasme dans le nord de la France, Paris, 1981 Collection le temps et les hommes p.27-32, cité par Payen.*
9. PAYEN Carole, *op.cit.* p.56
10. STEVENS Fred, TIXHON Axel *op.cit.* p.123
11. STEVENS Fred, TIXHON Axel *op.cit.*, p.123
12. PAYEN Carole, *op.cit.* p.57
13. *Bataille d'Oosterweel* <http://fr.wikipedia.org>
14. *Il semble que l'épisode déterminant de l'engagement de Guillaume le Taciturne se soit situé en 1559. Retenu comme otage à la cour d'Henri II pendant la négociation de paix de Cateau-Cambrésis, le jeune prince fut, selon ses dires, témoin d'une conversation entre le duc d'Albe et le Roi de France où les deux hommes évoquèrent le projet d'exterminer tous les hérétiques. (Christophe de Voogd)*
15. DE VOOGD Christophe, *op.cit.* p.75
16. STEVENS Fred, TIXHON Axel, *op.cit.* p.124
17. PAYEN Carole, *op.cit.* p.40
18. PAYEN Carole, *op.cit.* p.4
19. PAYEN Carole, *op.cit.* p.126
20. STEVENS Fred, TIXHON Axel, *op.cit.* p.126
21. STEVENS Fred, TIXHON Axel, *op.cit.* p.127

22. STEVENS Fred et TIXHON Alfred, *op.cit.* p.128
23. PAYEN Carole, *op.cit.* p.58
24. PAYEN Carole, *op.cit.* p.58
25. PAYEN Carole, *op.cit.* p.58
26. DE VOOGD Christophe, 2003, *op.cit.* p.81
27. STEVENS Fred et TIXHON Alfred, *op.cit.* p.133
28. PAYEN Carole, *op.cit.* p.123
29. STEVELINCK Ernest, *La Comptabilité à travers les âges*, 1970, Bibliothèque royale Albert 1er, p.71
30. Nationaal Biografisch Woordenboek. *Historici.nl* sous CLOOT, Bartholomeus
31. Il s'agit du troisième ouvrage de comptabilité par parties doubles en néerlandais, le premier étant la *Nieuwe instructie en de bewijs der looffelickerconsten des rekenboeks...* de Jan Ympyn Christoffels parut à Anvers en 1543, et le second *Boeckhouwen op de italiaensche manière...* de Nicolaus Petri parut également à Anvers en 1576.
32. VLAEMMINCK Joseph-H. *Histoire et doctrines de la Comptabilité*, 1956, Ed. du Treurenberg-Dunod, p.104
33. STEVELINCK Ernest, *op.cit.* p.71
34. JEANNIN Pierre, *Enfin une synthèse sur la Hanse*, In *Annales. Economies, Sociétés, Civilisations*. 22e année, N°2, 1967, p.391
35. DE RENTERGHEM Barthélemy- *Instruction nouvelle pour tenir livre de compte ou de raison*, Anvers, 1592
36. MELLEMA Ecius Edouardus Léon, *Boeckhouder na de conste van Italien met twee partyen als de Debiteure en de Crediteur*, 1590
37. VLAEMMINCK Joseph-H., *op.cit.*p.110
38. BROWN Richard, *A History of Accounting and Accountants (1905) - réédition Cosimo Classics, New-York 2004* p.136
39. Selon BROWN Richard, *op.cit.*
40. Les quipous sont un système d'écriture des nombres exprimés dans un système de numérotation positionnel en base 10 utilisé par les Incas du Pérou.
41. BOTTIN J., *Pratiques de change et stratégies commerciales (1580-1640) XVles JHMO*
42. BRIELS J. G. C. A., in *Nationaal Biografisch Woordenboek Deel 6*, p.368
43. VLAEMMINCK Joseph-H., *op.cit.* p.105
44. STEVELINCK Ernest, *op.cit.* p.84
45. VANDEN BERGHE Guido, *Simon Stevin (1548-1620) in L'émergence de la nouvelle science. Recueil scientifique Bibliothèque royale de Belgique 2004*, p.24
46. HEIRWEGH JJ - METIN F., *Simon Stevin (1548-1620) in L'émergence de la nouvelle science. Recueil scientifique Bibliothèque royale de Belgique 2004*, p.44
47. RIEMES K.J. *Esquisse historique de l'enseignement du français en Hollande du XVIe au XIXe Siècle*, 1919 Leyde, Ed. A.W. Sijthoff, p.62
48. HALLEUX Robert, OPSOMER Camélia, VANDERSMISSEN, *Geschiedenis van de wetenschappen, Mathématiques en Belgique des origines à 1815*
49. DE GROOTE Henry L.V., *Zestiende-eeuwse boekhoudkundigen en cijfermeersters in betrekking met Antwerpen*, *Scientarium Historia*, Antwerpen, 1960, n°4, p.165
50. Felix Archief Antwerpen GA#4550
51. BOURLAND Caroline B., *The Guild of St Ambrose, or Schoolmasters' Guild of Antwerp 1529-1579*, 1951, Boston, Smith College Studies in History volume XXXVI, p.43
52. STEVENS Fred, TIXHON Axel, *op.cit.* p.133
53. RIEMES K.J., *op.cit.* p.62
54. RIEMES K.J., *op.cit.* p.215
55. STEVELINCK Ernest, *op.cit.* p.74
56. VLAEMMINCK Joseph-H., *op.cit.* p.115
57. STEVELINCK Ernest, *op.cit.* p.70
58. DE GROOTE Henry L.V., *op.cit.*
59. STEVELINCK et HAULOTTE
60. STEVELINCK Ernest, *op.cit.* p.70



Le Guide pratique des missions de contrôle prévues par le Code des sociétés

Par Gérard Delvaux, Président de l'OECBB

Ce Guide reprend les principales missions de contrôle et d'audit (plénier ou limité), que les experts-comptables belges, membres de l'IEC et les auditeurs, membres de l'IRE, peuvent exercer. Il offre une synthèse didactique et pragmatique des missions les plus importantes et le plus fréquemment exercées par les experts comptables et les auditeurs.

Cette édition 2014 garantit l'information la plus récente, présentée de façon claire, structurée et illustrée d'exemples pratiques.

L'approche éditoriale est à la fois juridique (définitions et cadre légal), technique et résolument pratique, dans la mesure où il contient de nombreux exemples chiffrés et écritures comptables permettant une application facilitée et immédiate.

Edition papier 2014 : 95,00€ TVAC & Edition électronique : 60,50€ TVAC (à commander sur le site www.oecbb.be)